

ANTHOLOGIE LITTÉRAIRE SUR CALAIS

Christian LEROY

I

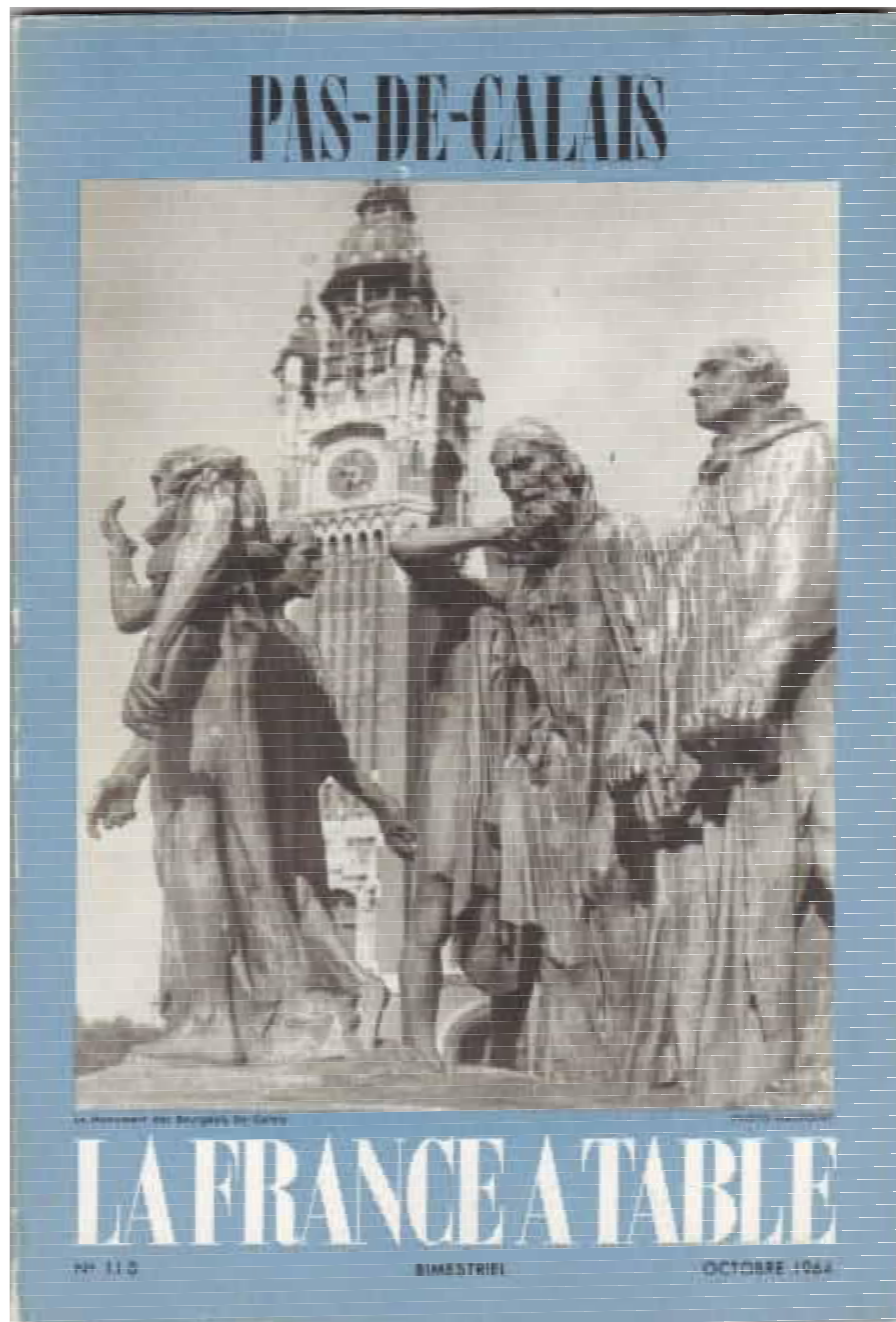
Calais ville à (re)prendre

Froissart (1337-1410 – environ), *Chroniques*

Né à Valenciennes, poète protégé de Philippa de Hainaut, épouse du roi d'Angleterre Édouard III, Jean Froissart compose sous le titre de Chroniques l'histoire, au XIV^e siècle, des guerres de France et d'Angleterre. L'épisode rapporté ci-dessous suit la prise de Calais après son investissement (23 août-fin décembre 1346) ; le siège proprement dit (fin 1346-mai 1347) ; et la reddition (3 août 1347). Les événements ont lieu en 1349-50 : il s'agit déjà pour les Français de reprendre Calais. Cette tentative sera un échec.

« Comment messire Geffroy de Chargny acheta du capitaine de Calais la ville de Calais ; et comment le roi d'Angleterre le sçut, et quel remède il y mit. »

En ce temps se tenoit en la ville de Saint-Omer ce vaillant chevalier messire Geffroy de Chargny ; et l'avoit là le roi de France envoyé pour garder les frontières ; et y étoit et usoit de toutes choses touchant faits d'armes, comme roi. Cil messire Geffroy étoit encore trop durement courroucé de la prise et du conquêt de Calais ; et lui en déplaisoit, par semblant, plus que à nul autre chevalier de Picardie : si mettoit toutes ses ententes et imaginations à regarder comment il le put ravoir. Et sentoit pour ce temps un capitaine en Calais, qui n'étoit mie trop haut homme, ni de l'extraction d'Angleterre. Si s'avisa le dit



Le monument des Bourgeois de Calais, page de couverture du n°110 (octobre 1964) de *La France à Table*. Photo Aduit, droits réservés.

messire Geffroy que il feroit essayer au dit capitaine, qui s'appelloit Aimery de Pavie, si pour argent il pourroit marchander à lui, par quoi il r'eut en sa baillie la dite ville de Calais ; et s'y inclina, pourtant que celui Aimery étoit Lombard, et Lombards de leur nature sont convoiteux. Oncques de cette imagination le dit messire Geffroy ne put issir ; mais procéda sus et envoya secrètement et couvertement devers cil Aimery : car pour ce temps trèves étoient, et pouvoient ceux de Saint-Omer aller à Calais, et ceux de Calais à Saint-Omer ; et y alloient les gens de l'une à l'autre faire leurs marchandises. Tant fut traité, parlé, et